

POLE SPORT
Service COMPETITION
AD / IG
01 44 30 28 66

Paris, le 22 août 2023

ASA DES DUCS
Circuit d'Essay
La Barre
61500 ESSAY

M. Le Président

OBJET : Fol'Car Club de Normandie

DATE : 10 septembre 2023

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

mardi 22 août 2023

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

564

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,
- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, du numéro de classement (ex agrément) FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents, l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur

lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),

- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE

Responsable Service Compétition

Copie Ligue du Sport Automobile Normandie

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Tout Terrain (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org), et ce pendant toute la durée de son classement.

A cet effet, il est fait un rappel particulier sur les dispositions de l'article IIA-3 des RTS :

«Les talus étant sujets à des évolutions fréquentes, notamment en raison des conditions climatiques (pluie, vent, neige,...), il est précisé que leur pente ne fait pas l'objet d'une vérification dans le cadre de la visite d'inspection. Aussi, en application des dispositions du code du sport, la conformité des pentes demeure sous la responsabilité de l'organisateur technique (dans le cadre d'une manifestation sportive) et/ou du gestionnaire du circuit qui devront s'assurer, avant chaque utilisation, qu'elles répondent aux caractéristiques minimales imposées par les présentes RTS. »

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).

REGLEMENT PARTICULIER

COURSE CLUB AUTO CIRCUIT TOUT-TERRAIN

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale Auto-Cross et Sprint car / Fol'Car et à la réglementation générale Course Club Auto Circuit Tout Terrain

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)



ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA des Ducs organise le **Dimanche 10 septembre 2023** une Course Club Auto Circuit Tout-Terrain dénommée **FOL CAR CLUB DE NORMANDIE**

Cette compétition est organisée conformément aux Règles Techniques et de Sécurité des circuits tout terrain, aux règlements sportif et technique FFSA et au présent règlement particulier.

1.1P. OFFICIELS

Directeur de Course : Franck MARIE	Lic. n° 5847
Directeur de Course adjoint : Alain OVIEVE	Lic. n° 196080
Directeur de Course adjoint : Alain CAILLE.....	Lic. n° 4822
Directeur de Course adjoint : Roland HERMELINE	Lic. n° 37789
Commissaire Technique Responsable : Michel LEBEAU	Lic. n° 8842
Commissaire Technique : François CHARTRAIN	Lic n° 17134
Commissaire Technique : Claude OLLIVIER.....	Lic. n° 16353
Chronométrateur : Gilbert FAUQUES.....	Lic. n° 189444
Relation Concurrents : Marie-Jo CHARTRAIN	Lic n° 31376
Médecin : Denis PETERS	

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est ASA DES DUCS et l'organisateur technique est ASA DES DCUS.

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	25 août 2023
Clôture des engagements	05 septembre 2023 à minuit
Publication de la liste des engagés	6 septembre 2023 sur le site : www.circuit-ducs.com

Date et lieu de la compétition	Dimanche 10 septembre 2023 Circuit des Ducs 61500 ESSAY
Vérifications administratives et techniques	Dimanche 10 septembre 2023 de 07h30 à 09h30 Circuit des Ducs 61500 ESSAY
Briefing obligatoire	Dimanche 10 septembre 2023 à 9h30 sur la ligne de départ
Horaire des essais chronométrés	De 9h30 à 10 h30 après passage aux vérifications
Horaire de la course	De 9h30 à 18h30 le dimanche 10 septembre 2023
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	Podium sur la ligne de départ

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 10 septembre 2023 de 7h30 à 9 h30

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3.P1. Le montant des droits d'engagement est fixé à 50 €.

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Martine DELORME
1 rue Pablo Picasso
61250 – CONDE SUR SARTHE
Tél : 06 16 38 42 16
Email : asadesducs.secretariat@gmail.com

Jusqu'au 5 septembre 2023 à minuit

3.2P. Les pilotes doivent être titulaires d'une licence délivrée par la FFSA (minimum Régionale Concurrent Conducteur Terre) ou d'un Titre de Participation.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Les catégories de véhicules admises sont celles conformes au règlement technique Fol'Car 2023

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative est « ASA DES DUCS ».

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

Le Fol'Car Club de Normandie se déroulera sur le circuit des Ducs. Il est long de 935 mètres et la largeur est comprise entre 12 mètres et 16 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 19/09/2022 sous le numéro 61 13 22 0522 RC Nat 0935 et sous le numéro : 61 13 22 0522 RC Nat 0975 (tour alternatif)

L'accès au circuit se fait à partir du D31 entre Alençon et L'Aigle à Essay, suivre le fléchage.

6.7P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d’affichage sera situé près de la pré-grille au dos de la buvette, côté paddock. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le chargé des relations avec les concurrents au local « Crac » au bâtiment Administratif. Il est également possible de contacter l’organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants 06 98 40 61 90 ou 07 65 65 70 32.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

La compétition devra se dérouler sur une seule journée, le dimanche 10 septembre 2023 selon le schéma ci-dessous :

- . **Vérifications techniques et administratives de 7 h30 à 9 h30**
- . **Essais chronométrés (minimum 1 tour lancé et 1 tour chronométré) de 9 h30 à 10 h30**
- . **1^{ère} manche qualificative : de 10 h30 à 12 h30/ 6 tours**
- . **2^{ème} manche qualificative : de 14 h00 à 16 h00 / 6 tours**
- . **Finales : de 16 h30 à 18 h30 / 6 tours**
 - Pas de distribution de prix
 - Coupes aux 3 premiers de chaque classe
 - Coupe au plus jeune
 - Coupes aux 3 premières féminines
 - Coupe à un commissaire

7.1P. BRIEFING

Le briefing oral des pilotes *aura lieu sur la ligne de départ le dimanche 10 septembre 2023 à 9 h30*

5.3P. DEPART

Suivant la décision du Directeur de Course.

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste :

- 4 VIR avec 2 commissaires dont 1 chef de poste et deux postes fixes avec 2 commissaires dont un chef de poste

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité :

- VIR : 4 extincteurs « poudre » de 5kg et 4 extincteurs « eau » de 9kg et un extincteur « poudre » de 50 kg
- Postes fixes : 2 extincteurs « poudre » de 5 kg et 2 extincteurs « eau » de 9kg

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : 12

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent.
Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.
Nombre d'ambulance pour les concurrents : une
+ Protection civile : 5 secouristes et 1 véhicule
Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges non : pompiers en alerte à 3 minutes du circuit.

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents au local « Crac » au bâtiment administratif est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06 98 40 61 90 et 07 65 65 70 32

Coordonnées de l'organisateur technique

Kévin THIBAUT : 07 65 65 70 32 / Adresse mails : kevin.253folcar@live.fr

Coordonnées G.P.S du circuit : 48°32'46" nord / 0°15'29" Est

Organisation du parc concurrents et réglementation

Horaires du parc.

L'accès au parc sera réglementé de la façon suivante

Ouverture du Circuit : Samedi 09 septembre 2023 à partir de 14h00

Fermeture du Circuit : Samedi 09 septembre 2023 jusqu'à 21h00

Ouverture du Circuit : Dimanche 10 septembre 2023 à partir de 7h00.

Fermeture du Circuit : Dimanche 10 septembre 2023 à 21h00

Il est impératif de respecter les panneaux de stationnement, cette voie est aussi l'accès pour les secours Pour le respect des pilotes déjà en place et des bénévoles, merci de respecter les horaires.

La soirée que vous passerez sur le site, doit se faire dans le plus pur respect d'autrui.

Aucun débordement sonore ne sera accepté après 24 h

A la demande des services de secours, il sera interdit de stationner dans les allées et il y aura un sens de circulation à respecter.

Vous disposerez d'un autocollant pour l'accès d'un véhicule au parc, et 3 entrées pour un pilote et 4 entrées pour 2 pilotes (Pilote : 1= bracelet, Mécanicien = 1 bracelets, Accompagnant = 1 bracelet).
Chaque bracelet sera remis au bénéficiaire.

Ce bracelet devra être porté au poignet gauche pendant toute la durée de l'épreuve.

Des contrôles seront effectués par les officiels. Le non respect du port des bracelets sera considéré comme une tentative de fraude et sanctionné comme telle par le Collège des Commissaires Sportifs.

L'organisateur diligentera une personne pour effectuer un rapport sur la présence des extincteurs, des bâches, de la surface utilisée ainsi que du stationnement de vos véhicules, il sera ensuite transmis à la direction de course et à l'organisateur.

Les engins motorisés (quads, motos, etc.....) pourront rouler sous la seule responsabilité des concurrents et à très faible allure. La zone de circulation est autorisée dans le parc concurrents et jusqu'à l'aire des vérifications techniques. Aucune circulation de quads et motos de concurrents n'est autorisée dans les zones publiques

La vitesse sera limitée à 15 km/h dans les allées du paddock et sur les chemins d'accès et de sortie de la piste.

Réceptif dans le parc

La gratuité sous votre structure est fixée à 20 personnes invitées dans le cadre de votre emplacement.

Si le nombre est supérieur, nous vous demandons de nous faire part de vos projets par téléphone au 06

Action engagée pour la protection de la nature

- Les poubelles feront l'objet de plusieurs ramassages pendant le week-end.
- Des conteneurs pour le verre et les déchets seront disposés dans le parc concurrents.

Chaque concurrent devra laisser son emplacement propre et sans poubelle en quittant le parc après l'épreuve.

-Les produits polluants doivent impérativement être repris par le concurrent (notamment pour les pneumatiques et bidons de fluides). Une amende de 100 € sera appliquée par élément non repris après l'épreuve

Chers amis pilotes nous vous demandons de respecter cette réglementation et vous souhaitons un excellent séjour à ESSAY ou nous sommes toujours très heureux de vous accueillir.
